



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Didier-en-Velay

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2022/31 en date du 31 mars 2022, le dossier, déposé par le président de la communauté de communes Loire Semène, concernant une demande d'autorisation environnementale et une déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Didier-en-Velay pour la création de la zone d'activités de Bramard à Saint-Didier-en-Velay sera soumis, pendant 35 jours à enquête publique soit du 26 avril 2022 à 9 heures au 30 mai 2022 à 17 heures inclus.

Le public pourra demander des informations concernant le dossier auprès du service technique de la communauté de communes Loire Semène – 1 place de l'Abbaye – La Séauve-sur-Semène.

Monsieur Henri de Fontaines, lieutenant-colonel honoraire est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête préalablement paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés, pendant la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Didier-en-Velay pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- lundi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi – mercredi et jeudi : de 9 h à 12 h

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : «*Publications-enquêtes publiques Etat - Autres enquêtes publiques : St-Didier-en-Velay : Z.A de Bramard* » et installé sur un poste informatique disponible à la préfecture de la Haute-Loire aux jours et heures d'ouverture au public de la préfecture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Saint-Didier-en-Velay
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Didier-en-Velay
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr
- soit exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public à la mairie de Saint-Didier-en-Velay les :

mardi 26 avril 2022	de 9 heures à 12 heures
jeudi 5 mai 2022	de 14 heures à 17 heures
vendredi 13 mai 2022	de 9 heures à 12 heures
jeudi 19 mai 2022	de 14 heures à 17 heures
lundi 30 mai 2022	de 14 heures à 17 heures

Les observations et propositions du public formulées par courrier et sur le registre d'enquête seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Didier-en-Velay pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions adressées par courriel à l'adresse précisée ci-dessus, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Didier-en-Velay et à la préfecture de la Haute-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront insérés et consultables sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'un an.